

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame DEVILLERS Marie-Claude, Maire.

**Présents :** Mesdames LEDREUX Maryse, MAURICE Isabelle, VERMEULEN Sandrine et Messieurs COTU David, DECAUX Thierry, KWACZALA Olivier, PAUL Yves, PETIGNY Charles-Emile.

**Absents :** Madame BOJMUK Carole qui a donné procuration à Monsieur KWACZALA Olivier, Monsieur LEFEVRE Frank.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PETIGNY Charles-Émile.

Lecture du compte rendu de la réunion de Conseil du 8 décembre 2023 par Madame DEVILLERS Marie-Claude. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ➤ **Compte-rendu des réunions syndicales :**

Aucune réunion syndicale n'a eu lieu depuis la réunion du 8 décembre 2023

#### ➤ **Renouvellement de la convention avec la ligue de l'enseignement**

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement propose de renouveler la convention passée avec la commune de Lafraye pour une durée d'un an.

La ligue de l'enseignement de l'Oise met en place un accueil collectif de mineurs intercommunal les mercredis et vacances scolaires à Laversines à destination des enfants originaires de 8 communes de l'ex CCRB.

La commune s'engage à régler tous les trimestres le montant des différentes prestations proposées en tenant compte du nombre d'enfants originaires de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de renouveler pour un an la convention avec la ligue de l'enseignement afin de permettre aux enfants du village de continuer à fréquenter le centre de Laversines.

#### ➤ **Délibération programme pluvial :**

Lors de la séance du conseil communautaire du 30 novembre 2023, la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a approuvé une seconde liste de travaux au titre du programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2023.

Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes concernées par l'opération. 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

La commune de Lafraye prévoit la réalisation de travaux d'aménagement de voirie et trottoirs rue Principale, opération qui intègre la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales, dont la maîtrise d'ouvrage peut être assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail des travaux de gestion des eaux pluviales inclus dans cette opération est repris dans le tableau ci-après :

Libellé de l'opération	Montant des travaux € TTC	Montant à la charge de la CAB €	Montant à la charge de la commune €
<u>Rue Principale –</u> Aménagement de voirie et trottoirs intégrant mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales	14 532,00	8 477,00	6 005,00

Aussi, afin d'optimiser les coûts et de faciliter la réalisation de l'ensemble des équipements publics induits par cette opération de requalification, la commune de Lafraye et la communauté d'agglomération du Beauvaisis souhaitent que l'opération soit concertée et coordonnée par la commune de Lafraye dans la mesure où :

- la commune portera la charge essentielle des travaux prévus de requalification,
- la communauté d'agglomération du Beauvaisis conserve les prérogatives relevant de sa compétence et reste étroitement associée au projet de requalification.

Conformément aux dispositions du titre 1<sup>er</sup> de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, il a été convenu d'organiser la maîtrise d'ouvrage de l'opération et de désigner la commune de Lafraye, qui l'accepte, comme maître d'ouvrage coordonnateur de l'opération. A cet effet, les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le plan de financement et le lancement de cette opération d'assainissement pluvial et de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies dans le tableau ci-dessus.
- D'accepter les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### ➤ **Calendrier des manifestations 2024 :**

1. Chasse aux œufs : le 31 mars à 10 heures
2. 1<sup>er</sup> mai : distribution de muguet autour d'un verre à partir de 11 heures
3. 14 juillet : barbecue le midi
4. Brocante : le 25 août
5. Arbre de Noël : le 13 décembre
6. Galette : le 10 janvier 2025
7. Repas des aînés : le 25 janvier 2025

#### ➤ **Billets d'entrée aux parcs pour les enfants de la commune :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération de distribution aux enfants de 0 à 14 ans d'une entrée au parc Saint Paul ou à Cariwood.

Un courrier sera adressé à chaque famille concernée début mai pour une distribution en juin.

#### ➤ **Rapport d'activité et de développement durable année 2022-2023 :**

Conformément à la loi Grenelle II qui impose aux collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport de situation en matière de développement durable et la loi du 12 juillet 1999 qui exige la rédaction d'un rapport d'activités de la part de l'EPCI, Madame la Présidente de la CAB nous a adressé ce rapport présenté au Conseil Communautaire le 14 décembre 2023.

Le rapport dresse le bilan des principales activités relatives à la compétence de la CAB en 2022-2023.

Les activités sont analysées selon les 5 finalités de développement durable telles que définies par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

1. Lutte contre le changement climatique,
2. Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
4. Epanouissement de tous les êtres humains,
5. Transition vers une économie circulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité et de développement durable pour l'année 2022-2023

➤ **Rapport 2022 sur le prix et la qualité du SPANC :**

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur conseil, qui prend acte, les différents rapports sur l'assainissement (ou l'eau potable) dont ils ont confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les présents rapports 2022 concernent :

1. La compétence assainissement non collectif sur les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
2. La compétence assainissement collectif sur le périmètre de 31 des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
3. La délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif des 30 communes de la CAB,
4. La compétence eau potable sur le périmètre de 13 communes de la CAB,
5. La délégation de service public d'eau potable sur le périmètre de 11 communes de la CAB.

Les rapports 1, 2 et 4 exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif, non collectif et de l'eau potable.

Les rapports 3 et 5 sont produits par les délégataires chaque année et comprennent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces rapports ont été présentés au conseil communautaire du 14 décembre 2023. Ils ont également été examinés par les commissions consultatives des services publics locaux du 29 novembre 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement (et l'eau potable) pour l'année 2022.

➤ **Rapport 2022 sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets**

Madame le Maire expose le rapport 2022 établi par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Les membres du Conseil Municipal sont informés des principaux chiffres de 2022 :

- 60 agents au service de la collecte et de la prévention des déchets,
- 1710 cartes d'accès éditées par le service déchets,
- 147 612 passages en déchetteries,
- 22 938 tonnes de déchets accueillies en déchetteries et points verts,
- 24 850 tonnes d'ordures ménagères collectées,
- 6 427 tonnes d'emballages et papiers collectées,
- 2 434 tonnes de verres collectées en point d'apport volontaire
- 177 composteurs individuels à tarif réduit vendus.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2022 sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie des ménages va être réalisée sur la commune par l'INSEE entre février et avril 2024. L'enquêtrice est Madame Doval.
- Un document va être réalisé par Olivier Kwaczala pour faciliter l'état des lieux de la salle Michel Decaux lors des réservations.

Prochaine réunion de Conseil : vendredi 15 mars à 20 heures.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 15.